



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 7 juin 2018 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise-Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Claudine Roussel

Ouverture de la séance à 19h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.4 Octroi de contrat – Entretien des chemins d'hiver 2018-2019/ 2019-2020/ 2020-2021
- 17.5 Adoption du Règlement numéro 18-484 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur
- 17.6 Démission de l'employée # 3225 – Directrice des travaux publics
- 17.7 Entériner affichage – Poste de directeur (trice) des travaux publics/ Nomination d'un comité de sélection
- 17.8 Offre de services/ Monsieur Laurent Imbeault – Layran Services Conseils
- 17.9 Autorisation de dépense/ Entrepôt pour remiser les matières recyclables
- 12.10 Demande d'autorisation/ Réparation du rétractable pour espaces clos
- 12.11 Regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la Haute-Côte-Nord (secteur Ouest)/ Nomination d'un représentant au CTC
- 12.12 Dépôt/ La Randonnée Vélo-Santé – Alcoa
- 12.13 Autorisation de dépenses/ 77^e congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 12.14 Dépôt/ Lettre abolition de poste – secrétaire administrative
- 12.15 Dépôt/ Muret rue de l'Église
- 12.16 Dépôt/ Parution dans le Journal L'Horizon – Publicité traverse
- 12.17 Dépôt/ Traitement eau aréna – Offre de services CHEM-AQUA

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

N° 18-06-169

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 18-06-170

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2018-2019/ 2019-2020/ 2020-2021

ATTENDU QUE le Conseil a déposé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), un appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019/ 2019-2020/ 2020-2021, le déneigement des trottoirs du village ainsi que pour la fourniture du sel de déglacage et du sable abrasif le 7 mai dernier;

ATTENDU QUE l'entretien du pont de la Rivière Escoumins sera analysé en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans les prochaines semaines;

ATTENDU le résultat de l'ouverture des soumissions le 22 mai 2018 à 15h00 au bureau municipal situé au 2, rue Sirois, Les Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroi le contrat d'entretien des chemins d'hiver 2018-2019/ 2019-2020/ 2020-2021, le déneigement des trottoirs du village ainsi que pour la fourniture du sel de déglacage et du sable abrasif à Les Entreprises C.M. Inc. au montant de 495 871.08 \$ (quatre cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante et onze dollars et huit cents) taxes incluses.

N° 18-06-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-484 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard de l'objet du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace toute disposition incompatible avec les dispositions qu'il contient;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 22 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 18-484 a eu lieu le 7 juin 2018;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

les membres déclarent avoir lu le premier projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte sans modification le règlement portant le numéro 18-484 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les dispositions portant sur les enseignes publicitaires, de même que les enseignes collectives et établir des dispositions relatives aux enseignes directionnelles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.

N° 18-06-172

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE # 3225 – DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE l'employée # 3225 a remis une lettre de démission à la directrice générale le 28 mai 2018;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la démission de l'employée # 3225 au poste de directrice des travaux publics à compter du 3 juillet 2018.

N° 18-06-173

ENTÉRINER AFFICHAGE – POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS/ NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU QUE l'employée # 3225 a remis sa démission à titre de directrice des travaux publics;

ATTENDU QU'il a été nécessaire d'afficher une offre d'emploi pour combler ce poste le plus rapidement possible;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme au comité de sélection Madame Andrée Lessard, directrice générale ainsi qu'un(e) élu(e) pour l'embauche d'un(e) nouvel(le) employé(e) à titre de directeur (trice) des travaux publics à la Municipalité des Escoumins.

N° 18-06-174

OFFRE DE SERVICES/ MONSIEUR LAURENT IMBEAULT – LAYRAN SERVICES CONSEILS

ATTENDU l'offre de services de Monsieur Laurent Imbeault, consultant en ressources humaines pour Layran Services Conseils, afin de supporter le recrutement d'un(e) directeur (trice) des travaux publics pour la municipalité des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte que la directrice générale, Madame Andrée Lessard, demande à Laurent Imbeault, consultant en ressources humaines pour Layran Services Conseils, en cas de besoin, d'accompagner le comité de sélection dans le processus d'embauche pour le poste de directeur (trice) des travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
**AUTORISATION DE DÉPENSE/ ENTREPÔT POUR REMISER LES
MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU QUE suite à la visite du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), celui-ci nous informait des exigences pour les dépôts des matières recyclables;

ATTENDU QUE ce dépôt pour la municipalité des Escoumins se trouve au garage des travaux publics et que celui-ci n'est pas conforme aux exigences du ministère;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins doit se doter d'un entrepôt fermé servant à remiser ces matières recyclables afin que la pluie ou toute autre précipitation n'atteigne les produits recyclables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil s'engage à accepter la plus basse soumission afin de réaliser la construction d'un entrepôt fermé pour remiser les matières recyclables au garage municipal.

18-06-176

**DEMANDE D'AUTORISATION/ RÉPARATION DU RÉTRACTABLE POUR
ESPACE CLOS**

ATTENDU QUE le rétractable pour l'espace clos se doit d'être réparé;

ATTENDU QUE le modèle du rétractable appartenant à la municipalité des Escoumins est discontinué et que les pièces sont très rares à trouver;

ATTENDU QUE pour cette raison, le coût pour la réparation de notre rétractable actuel est de 1 066,67 \$ (mille soixante-six dollars et soixante-sept cents) taxes non incluses chez l'entreprise LUMEN;

ATTENDU QUE le prix le plus moindre pour un rétractable neuf est au coût de 1 447,40 \$ (mille quatre cent quarante-sept dollars et quarante cents) taxes non incluses chez l'entreprise LUMEN

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat d'un rétractable neuf au coût de 1 447,40 \$ (mille quatre cent quarante-sept dollars et quarante cents) taxes non incluses chez l'entreprise LUMEN.

N° 18-06-177

**REROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION SUR LE
TERRITOIRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (SECTEUR OUEST)/
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CTC**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH);

ATTENDU QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU QU'un comité de travail et de concertation (CTC) doit être créé pour permettre le dialogue entre les parties et la réalisation d'un plan d'affaires;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

**** DÉPÔT**

N° 18-06-178

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil recommande la nomination de la représentante Madame Sophie Bouchard pour siéger au Comité de concertation et de transition (CTC).

LA RANDONNÉE VÉLO-SANTÉ – ALCOA

AUTORISATION DE DÉPENSE/ 77^E CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-LISE POITRAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire à assister au 77^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités à Montréal.

QUE soit autorisé le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement à la participation des élus sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

**** DÉPÔT**

LETTRE ABOLITION DE POSTE – SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

**** DÉPÔT**

MURET RUE DE L'ÉGLISE

**** DÉPÔT**

PARUTION DANS LE JOURNAL L'HORIZON – PUBLICITÉ TRAVERSE

**** DÉPÔT**

TRAITEMENT EAU ARÉNA – OFFRE DE SERVICES CHEM-AQUA

N° 18-06-179

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.